

N.R. : CCAS/MRC/

**PROCES-VERBAL
CONSEIL D'ADMINISTRATION DU
CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DU 29 NOVEMBRE 2012 A 18 H**
Le compte-rendu succinct a été affiché le 05 Décembre 2012
et publié sur le site internet

Date de la convocation : 19 Novembre 2012

Nombre d'administrateurs en exercice : 16

Présent(es) : 13

Votants : 13

L'an deux mille douze le vingt neuf Novembre à 18:00.

Le conseil d'administration, étant assemblé en session ordinaire, Salle de réunions du conseil municipal de la Ville de Pont de Claix, après convocation légale sous la présidence de Monsieur Hervé HAVRE, Maire-Adjoint aux solidarités, Vice-Président du CCAS.

Présents :

M. HAVRE, Mme ROY, Mme BRACHET, Mme CHEMERY, Mme ANSELME, Mme CEREZA, Mme MILLET, Mme VALETTE, Mme GIORNI, Mme COSTA, Mme DEBARD, Mme LANDE et M. HIERLE

Excusé(es) ayant donné pouvoir : Néant

Absent(es) ou excusé(es) :

M. FERRARI, M. HISSETTE, Mme GRILLET et Mme JULLIARD

Secrétaire de séance : Madame Yveline DENAT est nommée secrétaire de séance conformément aux dispositions de l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Administration : Administration Générale - Questure CCAS
Réf. : MRC

OUVERTURE DE LA SEANCE

La séance est ouverte sous la Présidence de M. Hervé HAVRE, Vice-Président qui présente les excuses de Monsieur le Président du CCAS et d'autres membres absents.

Le Vice-Président fait procéder à l'appel par la Questure. Le quorum est atteint, la séance peut débuter.

ORDRE DU JOUR

1. ADOPTION DES COMPTES-RENDUS DES CONSEILS D'ADMINISTRATION PRÉCÉDENTS

Les comptes-rendus des réunions des Conseils d'Administration des 20 Septembre et 18 Octobre 2012 sont adoptés à l'unanimité

2. PROJETS DE DÉLIBÉRATIONS

RAPPORTEUR			Vote de la délibération
M. HAVRE	1	Décision modificative n°3 / 2012 - budget principal du CCAS	A l'unanimité 13 voix pour
M. HAVRE	2	Réaffectation des résultats 2011 suite à la décision de l'autorité de tutelle - budget annexe de l'EHPAD 2012	A l'unanimité 13 voix pour
M. HAVRE	3	Décision modificative n° 3 - budget annexe de l'EHPAD 2012	A l'unanimité 13 voix pour
M. HAVRE	4	Débat d'Orientations budgétaires 2013 - budget du CCAS	A l'unanimité 13 voix pour
M. HAVRE	5	Tableau des suppressions et créations de postes : avancements de grades 2012 et promotions internes au 1er janvier 2013	A l'unanimité 13 voix pour
M. HAVRE	6	Convention avec le SIM Jean Wiener pour des animations musicales en direction des résidents de la Résidence Irène Joliot Curie pour la période d'octobre à décembre 2012	A l'unanimité 13 voix pour
M. HAVRE	7	Convention de Partenariat entre le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la Ville de Pont-de-Claix et le SIM Jean Wiener pour la mise en place d'un atelier chorale à l'EHPAD ouvert aux associations de retraités, familles et amis des résidents (période d'octobre à décembre 2012)	A l'unanimité 13 voix pour
M. HAVRE	8	Convention de partenariat avec le SIM Jean Wiener pour des interventions en musicothérapie à l'EHPAD (du 1er octobre au 31 décembre 2012)	A l'unanimité 13 voix pour
M. HAVRE	9	Convention de Partenariat entre le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la Ville de Pont-de-Claix, l'Amicale canine des Terres Froides et le Club Canin de Défense et d'Utilité de Chartreuse pour le bien être des résidents de l'EHPAD (d'octobre à décembre 2012)	A l'unanimité 13 voix pour
M. HAVRE	10	Convention de Partenariat entre le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la Ville de Pont-de-Claix et l'association VIV'EN DANSE pour la mise en place d'ateliers de danse en direction des résidents de l'EHPAD (du 1er octobre 2012 au 31 décembre 2012)	A l'unanimité 13 voix pour

M. HAVRE	11	Convention de partenariat avec l'association l'Equytable pour la mise en place de distributions hebdomadaires de paniers de fruits et légumes au centre social irène Joliot-Curie à compter du 1er septembre 2012 jusqu'au 31 décembre 2012	A l'unanimité 13 voix pour
M. HAVRE	12	Convention avec l'Association Equytable pour la distribution de paniers de fruits et légumes dans le cadre de l'épicerie solidaire à compter du 1er septembre 2012 jusqu'au 31 décembre 2012	A l'unanimité 13 voix pour
M. HAVRE	13	Convention de mise à disposition de moyens par le CCAS pour le fonctionnement de l'accueil de loisirs sans hébergement basé au centre social Jean Moulin à compter du 5 septembre 2012 et jusqu'à la fin du contrat de délégation	A l'unanimité 13 voix pour
M. HAVRE	14	Convention de partenariat avec l'association Brin de Grelinette concernant l'animation des jardins familiaux en pied d'immeubles à compter du 1er septembre 2012 et pour une durée de 6 mois	A l'unanimité 13 voix pour
		Informations sur les actes pris en vertu des délégations ou en retour des représentations	
		Questions et informations diverses	

ORDRE DU JOUR
Délibérations

FINANCES

Rapporteur : M. HAVRE – Vice-Président du CCAS

DELIBERATION N° 1 : DÉCISION MODIFICATIVE N°3 / 2012 - BUDGET PRINCIPAL DU CCAS

Vu le budget primitif 2012,

Vu le budget supplémentaire (décision modificative n°1),

Vu la décision modificative n° 2

Entendu l'exposé de Monsieur HAVRE, Vice-président, présentant la décision modificative n°3, celle-ci se résume par chapitre suivant le tableau ci-dessous :

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES					
		BP	BS (DM1) + DM2	DM3	TOTAL PREVU
011	Charges à caractère général	536 445,00	7 590,00	-4 000,00	540 035,00
012	Charges de personnel	1 502 354,00	77 000,00	4 000,00	1 583 354,00
65	Autres charges de gestion courante	155 160,00	8 320,00	10 400,00	173 880,00
67	Charges exceptionnelles	125 300,00			125 300,00
002	Résultat reporté de fonctionnement	0,00	5 895,06		5 895,06
	Total opérations réelles	2 319 259,00	98 805,06	10 400,00	2 428 464,06
042	Opérations d'ordre				0,00
	Total opérations d'ordre	0,00	0,00	0,00	0,00
023	Virement à la section d'investissement				0,00
	Total Dépenses Fonctionnement	2 319 259,00	98 805,06	10 400,00	2 428 464,06

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES					
		BP	BS (DM1) + DM2	DM3	TOTAL PREVU
013	Atténuations de charges	20 655,00			20 655,00
70	Produits des service	199 934,00			199 934,00
74	Subventions	2 098 670,00	20 915,06	10 400,00	2 129 985,06
77	Produits exceptionnels		77 890,00		77 890,00
	Total opérations réelles	2 319 259,00	98 805,06	10 400,00	2 428 464,06
042	Opérations d'ordre				0,00
	Total opérations d'ordre	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total Recettes Fonctionnement	2 319 259,00	98 805,06	10 400,00	2 428 464,06

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES					
		0,00	0,00	0,00	0,00
27	Autres immobilisations financières	3 000,00	3 192,35		6 192,35
	Total opérations réelles	3 000,00	3 192,35	0,00	6 192,35
040	Opérations d'ordre				0,00
	Total opérations d'ordre	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total Dépenses Investissement	3 000,00	3 192,35	0,00	6 192,35

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES					
		BP	BS (DM1) + DM2	DM3	TOTAL PREVU
001	Résultat reporté d'investissement		3 192,35		3 192,35
27	Autres immobilisations financières	3 000,00			3 000,00
	Total opérations réelles	3 000,00	3 192,35	0,00	6 192,35
040	Opérations d'ordre				0,00
	Total opérations d'ordre	0,00	0,00	0,00	0,00
021	Virement de la section de fonctionnement				0,00
	Total Dépenses Investissement	3 000,00	3 192,35	0,00	6 192,35

Le Conseil d'Administration,

Considérant la nécessité d'ajuster certaines inscriptions budgétaires pour prendre en compte les recettes et les dépenses nouvelles,

Après en avoir délibéré

VU l'avis de la Commission Municipale n° 6 «Solidarité» en date du 7 novembre 2012,

APPROUVE

Pour l'exercice 2012, la décision modificative n°3 du budget du CCAS.

Observations : néant

Délibération adoptée :

- à l'unanimité : 13 voix pour

Pour :

M. HAVRE, Mme ROY, Mme BRACHET, Mme CHEMERY, Mme ANSELME, Mme CEREZA, Mme DEBARD, Mme MILLET, Mme VALETTE, Mme LANDE, M. HIERLE, Mme GIORNI, Mme COSTA

N'a pas pris part au vote : Néant

DELIBERATION N° 2 : RÉAFFECTATION DES RÉSULTATS 2011 SUITE À LA DÉCISION DE L'AUTORITÉ DE TUTELLE - BUDGET ANNEXE DE L'EHPAD 2012

Vu la délibération n° 1 en date du 7 juin 2012 sur l'affectation des résultats de l'année 2011,

Vu la décision de l'autorité de tutelle « MAISON DEPARTEMENTALE pour l'AUTONOMIE » pour l'affecter des résultats de l'exercice 2011 en date du 18 septembre 2012

Il est proposé au Conseil d'Administration de réaffecter les résultats du compte administratif 2011 du budget annexe de la Résidence Joliot Curie pour la section de fonctionnement selon la décision de l'autorité de tutelle comme suit :

Section de fonctionnement :

Le déficit en hébergement sera affecté sur le budget prévisionnel de 2013 pour 7 535,00 €

Le déficit en dépendance de 40 699,66 € sera affecté comme suit :

- sur le budget prévisionnel de 2013 pour 10 000,00 €
- sur le budget prévisionnel de 2014 pour 15 699,66 €
- sur le budget prévisionnel de 2015 pour 15 000,00 €

Ces résultats seront imputés au compte 002-dépenses.

Vu l'avis de la commission Municipale n° 6 « solidarités » en date du 7 novembre 2012

Après avoir entendu l'exposé ci-dessus,

Après en avoir délibéré,

DECIDE de retenir cette proposition.

Observations : néant

Délibération adoptée :

- à l'unanimité : 13 voix pour

Pour :

M. HAVRE, Mme ROY, Mme BRACHET, Mme CHEMERY, Mme ANSELME, Mme CEREZA, Mme DEBARD, Mme MILLET, Mme VALETTE, Mme LANDE, M. HIERLE, Mme GIORNI, Mme COSTA

N'a pas pris part au vote : Néant

DELIBERATION N° 3 : DÉCISION MODIFICATIVE N° 3 - BUDGET ANNEXE DE L'EHPAD 2012

Vu le budget primitif 2012 de l'EHPAD, annexe au budget du CCAS,

Vu le budget supplémentaire de l'EHPAD annexe au budget du CCAS 2012 (décision modificative n°1),

Vu la décision modificative n°2,

Entendu l'exposé de Monsieur HAVRE, Vice-président, présentant la décision modificative n°3, celle-ci se résume par chapitre suivant le tableau ci-après :

PRESENTATION PAR CHAPITRE						
SECTION DE FONCTIONNEMENT – DEPENSES						
Chap		BP	BS (DM1)	DM2	DM3	TOTAL PREVU
002	Résultat reporté de fonctionnement	69,920.00	-53,441.51			16,478.49
011	Charges à caractère général	357,555.00	-18,600.00			338,955.00
012	Charges de personnel	1,693,940.00		-2,591.45	47,200.00	1,738,548.55
016	Charges afférentes à la structure	353,012.00	10,680.00	21,500.00	5,200.00	390,392.00
	Total Dépenses Fonctionnement	2,474,427.00	-61,361.51	18,908.55	52,400.00	2,484,374.04

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES						
Chap		BP	BS (DM1)	DM2	DM3	TOTAL PREVU
017	Produits de la tarification	2,369,624.00	-61,361.51	-3,091.45	52,400.00	2,357,571.04
018	Atténuations de charges	104,803.00		22,000.00		126,803.00
	Total Recettes Fonctionnement	2,474,427.00	-61,361.51	18,908.55	52,400.00	2,484,374.04

SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES						
Chap		BP	BS (DM1)	DM2	DM3	TOTAL PREVU
16	Emprunts et dettes assimilées	32,000.00				32,000.00
21	Immobilisations corporelles	58,721.00			32,000.00	90,721.00
003	Excédent prévisionnel investissement		124,314.08		-32,000.00	92,314.08
	Total Dépenses Investissement	90,721.00	124,314.08	0.00	0.00	215,035.08

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES						
Chap		BP	BS (DM1)	DM2	DM3	TOTAL PREVU
001	Résultat reporté d'investissement	0.00	124,314.08			124,314.08
10	Dotations	6,542.00				6,542.00
16	Emprunts et dettes assimilées	32,000.00				32,000.00
28	Amortissement des immobilisations	52,179.00				52,179.00
	Total recettes Investissement	90,721.00	124,314.08	0.00		215,035.08

DETAIL PAR ARTICLE – PRESENTATION TRIPARTITE

DEPENSES					
Art			Hébergement	Dépendance	Soins
62113	personnel extérieur para médical				47,200.00
673	titres annulés sur ex. antérieurs		4,600.00	600.00	

Sous-total		4,600.00	600.00	47,200.00
------------	--	----------	--------	-----------

Total dépenses	52,400.00
-----------------------	------------------

RECETTES					
Art			Hébergement	Dépendance	Soins
73111	forfait global annuel de soins				47,200.00
73172	tarif hébergement EHPAD – hébergés		4,600.00		
7342	particip. du résident à la dépendance			600.00	

Sous-total		4,600.00	600.00	47,200.00
------------	--	----------	--------	-----------

Total recettes	52,400.00
-----------------------	------------------

Le Conseil d'Administration,

Considérant la nécessité d'ajuster certaines inscriptions budgétaires pour prendre en compte les recettes et les dépenses nouvelles,

Après en avoir délibéré

VU l'avis de la Commission Municipale n° 6 «Solidarité» en date du 7 novembre 2012

APPROUVE

Pour l'exercice 2012, la décision modificative n°3 du budget annexe EHPAD du CCAS.

Observations : néant

Délibération adoptée :

- à l'unanimité : 13 voix pour

Pour :

M. HAVRE, Mme ROY, Mme BRACHET, Mme CHEMERY, Mme ANSELME, Mme CEREZA, Mme DEBARD, Mme MILLET, Mme VALETTE, Mme LANDE, M. HIERLE, Mme GIORNI, Mme COSTA

N'a pas pris part au vote : Néant

DELIBERATION N° 4 : DÉBAT D'ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2013 - BUDGET DU CCAS

Le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale,

VU l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales rendant obligatoire le débat sur les orientations générales du budget dans les Villes de 3 500 habitants et plus,

CONSIDERANT que le débat doit se tenir dans les deux mois précédant l'examen du budget primitif,

Sur le rapport de Monsieur Christophe FERRARI, Président du Centre Communal d'Action Sociale

et sur sa proposition,

Après en avoir délibéré,

PREND ACTE de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires.

Observations :

M. Hervé HAVRE présente et commente le document « Débat des Orientations Budgétaires » qui a été remis aux administrateurs.

Mme Nelly GIORNI réitère sa demande d'organigramme du CCAS.

Réponse lui est faite qu'un exemplaire sera joint au compte-rendu de cette réunion.

*Mme Aimée DEBARD demande à quoi correspond le chapitre « charges à caractère général ».
Mme Yveline DENAT lui répond que ce sont des charges globales incombant au CCAS.*

M. Hervé HAVRE précise toutefois que ces montants sont donnés à titre indicatif et que les chiffres réels seront présentés lors du vote du budget du CCAS.

Mme Yveline DENAT précise également que des demandes de subventions sont faites dans le cadre « Politique de la Ville » notamment en ce qui concerne le Centre de Planification et d'Education Familiale et les actions en direction des personnes âgées (APA) (conventionnement Conseil Général).

M. Hervé HAVRE souligne que le Budget 2013 du CCAS reflète la politique locale en matière d'intervention sociale et de services en direction de toute la population Pontoise.

Une meilleure maîtrise des frais de fonctionnement et de gestion a été effectuée et a permis d'optimiser les charges des services, notamment au CCAS du fait de son installation au Centre Social Irène Joliot-Curie : regroupement des accueils et mutualisation.

M. Hervé HAVRE rappelle que les fermetures de services dues à des réunions engendrent des difficultés pour les usagers et qu'elles ne peuvent être tolérées. Il insiste sur l'obligation de continuité de service. Les orientations politiques sont de conforter l'accueil au quotidien ainsi que l'accompagnement des Pontois afin d'éviter un non-recours aux droits et services du fait de la fermeture des services au moment où les usagers en ont besoin.

Mme Nelly GIORNI tient à souligner que l'accueil au CCAS est très agréable et que l'on y sent une bonne ambiance mais que toutefois le CCAS est trop difficilement joignable par téléphone.

L'Adjointe à la Directrice répond que ceci est dû au fait qu'il n'y a qu'une seule ligne et qu'en effet il a été constaté qu'il en fallait une supplémentaire.

Une demande a été faite en ce sens.

Mme Catherine LANDE précise que l'accueil téléphonique est un gros problème qu'elle-même rencontre avec la CAF et la CPAM notamment.

Ces organismes sont en effet très difficiles à joindre et cet état de fait peut générer de la violence auprès de personnes en difficultés.

Elle déplore également l'apathie de certains personnels de ces caisses face au droit lorsque les usagers les sollicitent.

Mme Bernadette CEREZA demande combien de personnes bénéficient de l'Epicerie Solidaire et quels sont les critères pour en bénéficier.

Mme Yveline DENAT répond qu'à l'heure d'aujourd'hui l'on compte 41 personnes. Les principaux critères sont les ressources et la situation du ou des demandeurs.

M. Hervé HAVRE précise que c'est la capacité maximum.

Mme Aimée DEBARD demande si la gratuité est appliquée aux personnes en difficultés ou si une petite contrepartie financière est demandée.

M. Hervé HAVRE répond que la tarification est faite en fonction d'un barème selon le Quotient Familial ainsi que sur le reste à vivre.

Il rappelle que les statistiques révèlent que les personnes en difficultés sont souvent des familles mono-parentales ou ayant besoin d'un accompagnement et souligne que ce rôle relève de la compétence du Conseil Général de l'Isère et non du CCAS.

Madame Yveline DENAT précise à ce sujet le rôle des Conseillères en Economie Sociale et Familiale qui accompagne les personnes et rappelle le travail qui est fait sur la commune.

Madame Nelly GIORNI demande s'il ne pourrait pas y avoir un bilan comparatif d'effectué avec ce qui était en place sur la ville auparavant.

Madame Yveline DENAT répond que cela n'est pas possible puisque ce n'est pas du tout géré de la même manière que par le passé : budget différent, évolutions des critères, des prestations, des situations, etc...

Ce que l'on pourrait simplement dire c'est que selon la « jauge ancienne formule » 28 personnes étaient bénéficiaires et qu'actuellement 56 familles différentes réussissent à bénéficier de ce type d'aide.

Délibération adoptée :

Cette délibération ne donne pas lieu à vote.

RESSOURCES HUMAINES

Rapporteur : M. HAVRE – Vice-Président du CCAS

DELIBERATION N° 5 : TABLEAU DES SUPPRESSIONS ET CRÉATIONS DE POSTES : AVANCEMENTS DE GRADES 2012 ET PROMOTIONS INTERNES AU 1ER JANVIER 2013

Monsieur le Président expose qu'il est nécessaire pour le bon fonctionnement du service public, compte tenu de l'évolution des besoins de la commune, de procéder après avis du Comité technique paritaire, à la suppression et à la création des postes suivants, suite aux avancements de grades et promotions internes :

SUPPRESSIONS	N° DU POSTE	CRÉATIONS	COMMENTAIRE
Un poste de la filière administrative, catégorie C, grade d'adjoint administratif de 1ère classe au service logement	82-12	Un poste de la filière administrative, catégorie C, grade d'adjoint administratif principal de 2ème classe au service logement	Avancement de grade
Un poste de la filière médico sociale, catégorie C, grade d'Atsem principal de 2ème classe dans les centres sociaux	172-12	Un poste de la filière médico sociale, catégorie C, grade d'Atsem principal de 1ère classe dans les centres sociaux	Avancement de grade
Un poste de la filière administrative, catégorie B, grade de rédacteur principal de 2ème classe dans les centres sociaux	49-12	Un poste de la filière administrative, catégorie B, grade de rédacteur principal de 1ère classe dans les centres sociaux	Avancement de grade
Un poste de la filière administrative, catégorie C, grade d'adjoint administratif principal de 1ère classe à l'EHPAD	135-12	Un poste de la filière technique, catégorie B, grade de rédacteur à l'EHPAD	Promotion interne au 1er janvier 2013

Le Conseil d'Administration,

Après avoir entendu cet exposé,

DECIDE de la suppression et création des postes ci-dessus

DIT que les crédits sont imputés au budget, comptes 64 111 et suivants.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus et ont signé tous les membres présents.

Observations : néant

Délibération adoptée :

- à l'unanimité : 13 voix pour

Pour :

M. HAVRE, Mme ROY, Mme BRACHET, Mme CHEMERY, Mme ANSELME, Mme CEREZA, Mme DEBARD, Mme MILLET, Mme VALETTE, Mme LANDE, M. HIERLE, Mme GIORNI, Mme COSTA

N'a pas pris part au vote : Néant

EHPAD

Rapporteur : M. HAVRE – Vice-Président du CCAS

DELIBERATION N° 6 : CONVENTION AVEC LE SIM JEAN WIENER POUR DES ANIMATIONS MUSICALES EN DIRECTION DES RÉSIDENTS DE LA RÉSIDENCE IRÈNE JOLIOT CURIE POUR LA PÉRIODE D'OCTOBRE À DÉCEMBRE 2012

Monsieur le Vice-Président rappelle :

Depuis plusieurs années, le Syndicat Intercommunal de Musique (SIM) Jean Wiener assure des prestations musicales à la Résidence des Personnes Agées Irène Joliot-Curie selon un calendrier défini par les enseignants du SIM Jean Wiener.

Ces prestations sont réalisées dans le cadre du partenariat avec la Ville de Pont-de-Claix et ne donnent pas lieu à facturation de la part du SIM Jean Wiener.

Ce partenariat a pour objet de renforcer le lien social inter générations et de contribuer également à la promotion de la musique.

Le SIM Jean Wiener assure le suivi pédagogique de l'activité. Les participants sont les élèves de la classe de chant, de l'ensemble vocal et accompagnement piano ainsi que les enseignants de l'Ecole de Musique.

La Résidence des personnes âgées assure l'accueil, la mise en place du matériel pour la prestation et prend toutes les mesures de sécurité nécessaires au bon déroulement de la prestation musicale.

Monsieur le Vice-Président informe :

Qu' il y a lieu de la renouveler cette convention pour la période d'octobre à décembre 2012 et d'autoriser Monsieur le Président à la signer.

Le Conseil d'Administration,

Vu le projet de convention,

Vu l'avis de la Commission Municipale n°6 « solidarités » du 7 novembre 2012

Après avoir entendu l'exposé ci-dessus,

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'adopter cette proposition.

AUTORISE Monsieur le Président, à signer la convention correspondante et ce, à titre gracieux.

Observations :

M. Hervé HAVRE informe les administrateurs que cette convention, comme celles qui suivent, sont reconduites jusqu'à fin Décembre et qu'ils seront appelés à voter à nouveau, lors du Conseil d'Administration du 10 janvier 2013 (vote du Budget du CCAS), leur renouvellement pour l'année civile 2013, ceci dans le but de faciliter l'exécution budgétaire.

Délibération adoptée :

- à l'unanimité : 13 voix pour

Pour :

M. HAVRE, Mme ROY, Mme BRACHET, Mme CHEMERY, Mme ANSELME, Mme CEREZA, Mme DEBARD, Mme MILLET, Mme VALETTE, Mme LANDE, M. HIERLE, Mme GIORNI, Mme COSTA

N'a pas pris part au vote : Néant

DELIBERATION N° 7 : CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS) DE LA VILLE DE PONT-DE-CLAIX ET LE SIM JEAN WIENER POUR LA MISE EN PLACE D'UN ATELIER CHORALE À L'EHPAD OUVERT AUX ASSOCIATIONS DE RETRAITÉS, FAMILLES ET AMIS DES RÉSIDENTS (PÉRIODE D'OCTOBRE À DÉCEMBRE 2012)

Monsieur le Vice-Président rappelle :

Depuis plusieurs années, le SIM Jean WIENER contribue aux animations de la Résidence Irène Joliot Curie pour le bien être des résidents.

Par délibération N° 2012-11 en date du 26 janvier 2012, une convention a été signée pour l'organisation d'un « Atelier chorale » pour l'année scolaire 2011 / 2012.

Devant la demande et conformément aux souhaits du public, la poursuite pour cette fin d'année de cet « atelier chorale » est nécessaire.

Cet atelier chorale, s'adresse aux résidents de la Résidence Irène Joliot Curie et aux membres des Associations de retraités, mais il peut s'ouvrir également à d'autres publics comme les familles des résidents et les bénéficiaires d'atelier d'insertion.

Le montant de la prestation sera de 194 € pour 6 prestations d'une heure, les mercredis après-midi.

La convention sera signée pour la période du 1er octobre au 31 décembre 2012.

Vu le projet de convention,

Vu l'avis de la Commission Municipale n°6 « solidarités » du 7 novembre 2012

Après avoir entendu l'exposé ci-dessus,

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'adopter cette proposition

AUTORISE le Président à signer la convention correspondante qui prend effet à compter du 1er octobre 2012 jusqu'au 31 décembre 2012.

DIT que les crédits relatifs à ce partenariat (194€) sont inscrits au budget de l'EHPAD.

Observations : néant

Délibération adoptée :

- à l'unanimité : 13 voix pour

Pour :

M. HAVRE, Mme ROY, Mme BRACHET, Mme CHEMERY, Mme ANSELME, Mme CEREZA, Mme DEBARD, Mme MILLET, Mme VALETTE, Mme LANDE, M. HIERLE, Mme GIORNI, Mme COSTA

N'a pas pris part au vote : Néant

DELIBERATION N° 8 : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LE SIM JEAN WIENER POUR DES INTERVENTIONS EN MUSICOTHÉRAPIE À L'EHPAD (DU 1ER OCTOBRE AU 31 DÉCEMBRE 2012)

Monsieur le Vice-Président rappelle :

Depuis plusieurs années, le Syndicat Intercommunal de Musique (SIM) Jean Wiener assure des interventions en musicothérapie apportant ainsi une aide au « mieux vivre » des résidents de l'EHPAD Irène Joliot Curie.

Le SIM Jean Wiener met à disposition un enseignant qui assure une prestation d'une 1H30 hebdomadaire , les jeudis matin.

Monsieur le Vice-Président indique qu'il y a lieu de la renouveler cette convention pour la période d'octobre à décembre 2012 et d'autoriser Monsieur le Président à la signer.

Pour régler les modalités pratiques de ce partenariat, il est nécessaire de signer une convention

Le Conseil d'Administration,

Vu le projet de convention,

Vu l'avis de la Commission Municipale n°6 « solidarités » du 7 novembre 2012

Après avoir entendu l'exposé ci-dessus,

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'adopter cette proposition.

AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention correspondante.

DIT que les crédits relatifs à ce partenariat (720€) sont inscrits au budget de l'EHPAD.

Observations : néant

Délibération adoptée :

- à l'unanimité : 13 voix pour

Pour :

M. HAVRE, Mme ROY, Mme BRACHET, Mme CHEMERY, Mme ANSELME, Mme CEREZA, Mme DEBARD, Mme MILLET, Mme VALETTE, Mme LANDE, M. HIERLE, Mme GIORNI, Mme COSTA

N'a pas pris part au vote : Néant

DELIBERATION N° 9 : CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS) DE LA VILLE DE PONT-DE-CLAIX, L'AMICALE CANINE DES TERRES FROIDES ET LE CLUB CANIN DE DÉFENSE ET D'UTILITÉ DE CHARTREUSE POUR LE BIEN ÊTRE DES RÉSIDENTS DE L'EHPAD (D'OCTOBRE À DÉCEMBRE 2012)

Monsieur le Vice-Président rappelle :

Un partenariat s'est engagé depuis plus d'une année avec le club canin de Défense et d'Utilité de Chartreuse et l'amicale Canine des terres froides pour assurer deux visites par mois avec deux chiens et leur maître aux résidents de l' EHPAD Irène Joliot Curie.

Ces prestations sont réalisées à titre gracieux et ne donnent pas lieu à facturation.

Ce partenariat a pour objet de renforcer le le bien être des résidents. Le chien est un bon médiateur de relation dans la maladie d'Alzheimer et les démences associées.

La Résidence des personnes âgées garantit toutes les conditions de sécurité et d'accueil et de réalisation nécessaire à cette mission.

Ce partenariat connaît un vif succès ; Il paraît nécessaire de renouveler la convention pour la période d'octobre à décembre 2012.

Le Conseil d'Administration,

Vu le projet de convention,

Vu l'avis de la Commission Municipale n°6 « solidarités » du 7 novembre 2012

Après avoir entendu l'exposé ci-dessus,

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'adopter cette proposition.

AUTORISE le Président à signer la convention correspondante pour la période d'octobre à décembre 2012 et ce, à titre gracieux.

Observations : néant

Délibération adoptée :

- à l'unanimité : 13 voix pour

Pour :

M. HAVRE, Mme ROY, Mme BRACHET, Mme CHEMERY, Mme ANSELME, Mme CEREZA, Mme DEBARD, Mme MILLET, Mme VALETTE, Mme LANDE, M. HIERLE, Mme GIORNI, Mme COSTA

N'a pas pris part au vote : Néant

DELIBERATION N° 10 : CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE (CCAS) DE LA VILLE DE PONT-DE-CLAIX ET L'ASSOCIATION VIV'EN DANSE POUR LA MISE EN PLACE D'ATELIERS DE DANSE EN DIRECTION DES RÉSIDENTS DE L'EHPAD (DU 1ER OCTOBRE 2012 AU 31 DÉCEMBRE 2012)

L'activité avec l'association VIV'EN DANSE débutée en 2011 rencontre auprès des résidents et de leur famille un fort intérêt, constaté grâce à une enquête effectuée auprès des participants. Cet atelier de danse est un système de développement humain utilisant le mouvement et la musique. Les exercices proposés dans la séance ont pour but de stimuler l'expression adéquate des émotions, la rencontre entre les résidents, de favoriser le contact affectif, d'éveiller la joie de vivre et de valoriser le moment présent, afin de réduire l'anxiété.

Le Conseil d'Administration,

Considérant que cette activité, reposant sur le développement humain, est un outil de rapprochement entre les résidents et un éveil au bien être, propose de poursuivre cet atelier en signant une convention avec l'Association VIV'EN DANSE.

L'association animera 5 séances à raison d'un rythme bimensuel le dimanche après midi , un calendrier d'octobre à décembre 2012 sera établi.

Le coût des 5 séances s'élève à 250 €.

Le Conseil d'Administration,

Vu le projet de convention,

Vu l'avis de la Commission Municipale n°6 « solidarités » du 7 novembre 2012

Après avoir entendu l'exposé ci-dessus,

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'adopter cette proposition.

AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention correspondante.

DIT que les crédits relatifs à ce partenariat (250€) sont inscrits au budget de l'EHPAD.

Observations : néant

Délibération adoptée :

- à l'unanimité : 13 voix pour

Pour :

M. HAVRE, Mme ROY, Mme BRACHET, Mme CHEMERY, Mme ANSELME, Mme CEREZA, Mme DEBARD, Mme MILLET, Mme VALETTE, Mme LANDE, M. HIERLE, Mme GIORNI, Mme COSTA

N'a pas pris part au vote : Néant

CENTRES SOCIAUX

Rapporteur : M. HAVRE – Vice-Président du CCAS

DELIBERATION N° 11 : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION L'EQUYTABLE POUR LA MISE EN PLACE DE DISTRIBUTIONS HEBDOMADAIRES DE PANIERS DE FRUITS ET LÉGUMES AU CENTRE SOCIAL IRÈNE JOLIOT-CURIE À COMPTER DU 1ER SEPTEMBRE 2012 JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 2012

Monsieur le Vice-Président informe :

Par délibération n° 2010-51 du conseil d'administration du CCAS en date du 30 septembre 2010 le CCAS a signé une convention de partenariat avec l'association « L'EQUYTABLE », cette convention a été renouvelée en 2011 objet de la délibération n°44 du 12 juillet 2011.

Pour rappel, l'association l'Equytable vise à mettre en oeuvre et à animer des partenariats « consommateurs-producteurs » sur Grenoble et son agglomération en proposant un système d'abonnement à des produits frais (paniers).

Afin de permettre aux pontois de bénéficier de paniers hebdomadaires de fruits et légumes issus de l'agriculture locale, le CCAS et l'association l'Equytable ont souhaité travailler en partenariat au sein du centre social Irène Joliot Curie.

Objectifs de l'action :

- Accompagner les pontois à la consommation régulière de fruits et légumes
- Faciliter l'accès des pontois à faibles revenus à une alimentation saine
- Consommer des produits de saison et de qualité
- Promouvoir l'agriculture locale
- Sensibiliser à la bonne préparation, cuisson des aliments, comprendre leurs apports nutritifs
- Mettre en oeuvre une solidarité entre les pontois
- Associer les pontois au projet en les rendant acteurs
- Favoriser l'insertion sociale et professionnelle des pontois

Monsieur le vice-président informe :

Que cette convention est arrivée à échéance le 31 août 2012 et qu'il est nécessaire de prévoir son renouvellement à compter du 1er septembre 2012 jusqu'au 31 décembre 2012.

Le Conseil d'Administration,

Vu le projet de convention,

Vu l'avis de la Commission Municipale n°6 « solidarités » du 7 novembre 2012

Après avoir entendu l'exposé ci-dessus,

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'adopter cette proposition.

AUTORISE Monsieur le Président, à signer la convention correspondante.

Observations : néant

Délibération adoptée :

- à l'unanimité : 13 voix pour

Pour :

M. HAVRE, Mme ROY, Mme BRACHET, Mme CHEMERY, Mme ANSELME, Mme CEREZA, Mme DEBARD, Mme MILLET, Mme VALETTE, Mme LANDE, M. HIERLE, Mme GIORNI, Mme COSTA

N'a pas pris part au vote : Néant

DELIBERATION N° 12 : CONVENTION AVEC L'ASSOCIATION EQUYTABLE POUR LA DISTRIBUTION DE PANIERS DE FRUITS ET LÉGUMES DANS LE CADRE DE L'ÉPICERIE SOLIDAIRE À COMPTER DU 1ER SEPTEMBRE 2012 JUSQU'AU 31 DÉCEMBRE 2012

Monsieur le Vice-Président rappelle :

En 2011, une convention a été signée avec l'association Equytable afin de permettre aux bénéficiaires de l'épicerie sociale et familiale d'accéder à une alimentation variée et de qualité en proposant des produits alimentaires, issus de l'agriculture locale raisonnée à moindre coût, tout en favorisant le lien social et en contribuant à une insertion sociale.

Monsieur le Vice-Président propose :

De renouveler cette convention pour la période du 1er septembre 2012 au 31 décembre 2012 et d'autoriser Monsieur le Président à la signer.

Le Conseil d'Administration,

Vu le projet de convention,

Vu l'avis de la Commission Municipale n°6 « solidarités » du 7 novembre 2012

Après avoir entendu l'exposé ci-dessus,

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'adopter cette proposition.

AUTORISE Monsieur le Président, à signer la convention correspondante.

Observations : néant

Délibération adoptée :

- à l'unanimité : 13 voix pour

Pour :

M. HAVRE, Mme ROY, Mme BRACHET, Mme CHEMERY, Mme ANSELME, Mme CEREZA, Mme DEBARD, Mme MILLET, Mme VALETTE, Mme LANDE, M. HIERLE, Mme GIORNI, Mme COSTA

N'a pas pris part au vote : Néant

DELIBERATION N° 13 : CONVENTION DE MISE À DISPOSITION DE MOYENS PAR LE CCAS POUR LE FONCTIONNEMENT DE L'ACCUEIL DE LOISIRS SANS HÉBERGEMENT BASÉ AU CENTRE SOCIAL JEAN MOULIN À COMPTER DU 5 SEPTEMBRE 2012 ET JUSQU'À LA FIN DU CONTRAT DE DÉLÉGATION

Monsieur le Vice-Président rappelle que la commune de Pont de Claix a confié une mission de délégation de service public à ALFA 3A pour l'organisation des accueils de loisirs pour les enfants de 3 à 11 ans, à compter du 5 septembre 2011 pour une durée initiale de 3 ans.

Conformément au contrat signé entre la Ville et ALFA 3A, un accueil de loisirs est organisé dans les locaux du Centre Social Jean Moulin, qui doit donc mettre à disposition d'ALFA 3A les moyens nécessaires à la réalisation de la mission qui lui a été confiée contractuellement.

Vu le contrat de délégation de Service Public entre la Ville et l' Association ALFA 3A,

Vu la délibération du Conseil d' Administration du CCAS n°02/2011 du 5 janvier 2011 portant signature de la convention de mise à disposition de locaux et moyens entre la Commune de Pont de Claix et le CCAS,

Vu le projet de convention nécessaire pour établir les modalités pratiques de cette mise à disposition,

Vu l'avis de la Commission Municipale n°6 « solidarités » du 7 novembre 2012

Le Conseil d'Administration,

Après avoir entendu l'exposé ci-dessus,

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'adopter cette proposition.

AUTORISE Monsieur le Président à signer la convention de mise à disposition à l'association ALPHA 3 A de locaux et moyens logistiques au centre social Jean Moulin à compter du 5 septembre 2012 et jusqu'à la fin du contrat de délégation. Celle-ci sera renouvelée automatiquement pour une durée de 2 ans si le contrat de délégation est renouvelé pour cette durée à l'échéance des 3 premières années.

Observations : néant

Délibération adoptée :

- à l'unanimité : 13 voix pour

Pour :

M. HAVRE, Mme ROY, Mme BRACHET, Mme CHEMERY, Mme ANSELME, Mme CEREZA, Mme DEBARD, Mme MILLET, Mme VALETTE, Mme LANDE, M. HIERLE, Mme GIORNI, Mme COSTA

N'a pas pris part au vote : Néant

DELIBERATION N° 14 : CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC L'ASSOCIATION BRIN DE GRELINETTE CONCERNANT L'ANIMATION DES JARDINS FAMILIAUX EN PIED D'IMMEUBLES À COMPTER DU 1ER SEPTEMBRE 2012 ET POUR UNE DURÉE DE 6 MOIS

Monsieur le Vice-Président indique que pour accompagner le projet de créations de jardins en pied d'immeubles dans le cadre du projet urbain du quartier Iles de Mars Olympiades, il serait intéressant de faire appel à l'association Brin d'Grelinette qui a comme objectif le développement de l'agriculture urbaine dans la région grenobloise.

Une convention est nécessaire pour régler les modalités pratiques de ce partenariat.

Le coût de la prestation s'élève 3900 euros (soit 130 heures de travail) auxquelles se rajoutent les frais de fonctionnement de la structure, (100 euros) soit un total de 4000 euros.

Le Conseil d'Administration,

Vu le projet de convention,

Vu l'avis de la Commission Municipale n°6 « solidarités » du 7 novembre 2012

Après avoir entendu l'exposé ci-dessus,

Après en avoir délibéré,

DECIDE d'adopter cette proposition.

AUTORISE le Président à signer la convention correspondante qui prend effet à compter du 1er septembre 2012 pour une durée de 6 mois.

DIT que les crédits pour financer ce partenariat sont inscrits au budget principal 2012 nature 6028 NFA 5231.

Observations : néant

Délibération adoptée :

- à l'unanimité : 13 voix pour

Pour :

M. HAVRE, Mme ROY, Mme BRACHET, Mme CHEMERY, Mme ANSELME, Mme CEREZA, Mme DEBARD, Mme MILLET, Mme VALETTE, Mme LANDE, M. HIERLE, Mme GIORNI, Mme COSTA

N'a pas pris part au vote : Néant

3- DOSSIER(S) POUR AVIS

NÉANT

4- INFORMATION(S) DIVERSE(S) OU PROJET(S) EN COURS

4.1 - NOUVELLE COMPOSITION DE LA COMMISSION MUNICIPALE N°6 « SOLIDARITÉS-PERSONNES AGÉES-SANTÉ-SOCIAL-INSERTION »

Arrivée de Madame TORRES en qualité de membre « élu » et de Madame GOMARIZ pour le groupe des Elus « Front de Gauche et citoyens »

Départ de Madame ROGRIGUEZ membre élu pour le Groupe des Elus « Communistes et divers gauche »

Départ de Monsieur SOLER membre élu pour le Groupe « Pont de Claix une ville à vivre ».

ARRIVÉE DE MADAME EYMERI-WEIHOFF MEMBRE NON-ÉLUE POUR LE GROUPE « PONT DE CLAIX UNE VILLE À VIVRE ».

4.2 - COMPTE-RENDU DU DÉROULEMENT DU SÉMINAIRE HANDICAP PAR MME NATHALIE ROY

Mme Nathalie ROY est ravie du déroulement de cette journée tant par la qualité des interventions associatives que par la participation des agents.

Elle précise que ce séminaire a rencontré un grand succès à Pont-de-Claix par comparaison à d'autres communes.

4.3 - INFORMATION CONCERNANT LA DISTRIBUTION DE PRODUITS POUR LA BANQUE ALIMENTAIRE AU MAGASIN DIA À PONT-DE-CLAIX

Mme Yveline DENAT précise que cette distribution, qui s'est déroulée du vendredi après-midi au samedi soir au magasin DIA de Pont-de-Claix, a rencontré un vif succès puisque c'est l'équivalent de 25 caddies de produits qui a été collecté. (Cf. annexe : article DL.

5- INFORMATIONS SUR LES ACTES PRIS EN VERTU DES DELEGATIONS OU EN RETOUR DES REPRESENTATIONS

5.1 – Décisions de secours et aides sociales facultatives – comparatif 2001/2012

voir ci-après

Répartition par type d'aide		Janvier à novembre 2012			janvier à novembre 2011		
		NB	montant des aides	%	NB	montant des aides	%
Frais liés au logt :	Retards loyers privé	1	431,00 €		5	1 571,00 €	
	Retards Loyers HLM	3	1 173,28 €		2	581,00 €	
	Caution				1	300,00 €	
	Hébergement Urgence	7	1 569,40 €		1	360,00 €	
	Installation / Entretien	5	2 042,96 €				
	Sous-total logement	16	5 216,64 €	22%	9	2 812,00 €	15%
SANTE :	Prothèses	1	487,50 €		1	500,00 €	
	Soins	3	440,00 €		2	406,12 €	
	Factures	2	267,00 €		2	564,00 €	
	Mutuelles	2	272,15 €		1	201,20 €	
		Sous-total santé	8	1 466,65 €	6%	6	1 671,32 €
ALIMENTATION		52	4 991,38 €		69	3 981,00 €	
ALIMENCAP		34	3 020,00 €		41	2 490,00 €	
	Sous-total alimentation	86	8 011,38 €	34%	110	6 471,00 €	36%
EAU		9	1 199,39 €		2	299,87 €	
EDF		2	330,00 €		8	1 972,98 €	
GAZ		4	766,57 €		6	1 664,28 €	
	Sous-total énergie	15	2 295,96 €	10%	16	3 937,13 €	22%
ASSURANCES		5	1 451,71 €		2	502,50 €	
BOURSEJEUNE		4	1 208,00 €		1	300,00 €	
CHARGES Copropriété		2	767,00 €				
DIVERS		6	1 410,00 €		2	268,26 €	
FORMATION/SCOLARITE		5	973,26 €		4	827,25 €	
IMPOTS/TAXES		1	120,00 €		1	250,00 €	
RESTAURATION		10	606,00 €		8	323,47 €	
SUBSISTANCE (en attente de ressources)		1	345,00 €		2	490,00 €	
TELEPHONE							
TRANSPORT		4	191,00 €		3	480,00 €	
VACANCES		1	410,00 €		1	82,00 €	
Abrogation		4	-667,46 €		1	-257,44 €	
Report		6					
Refus		4			3		
TOTAL		178	23 805,14 €		169	18 157,49 €	

5.2 – Arrêtés et Décisions diverses

N°	LIBELLE	Date du dépôt en Préfecture
Arrêtés		
-	néant	-
Décisions		
2012_10	Autorisation de lancer et signer le marché d'achat de fournitures de bureau et consommables informatiques	16/11/12
2012_11	Autorisation de lancer et signer le marché de fournitures de produits et de matériels d'entretien	16/11/12

6- QUESTION(S) ET INFORMATION(S) DIVERSE(S)

Calendrier des prochaines réunions du Conseil d'Administration (sous réserve)

Prochaine réunion du Conseil d'Administration :

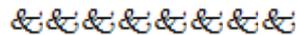
- Jeudi 10 Janvier 2012 à 18 h en Salle du Conseil Municipal en Mairie
(vote du Budget Principal du CCAS)

Points divers

Mme Nelly GIORNI rappelle aux membres du Conseil d'Administration la vente solidaire qui doit se dérouler aux Ateliers Marianne le 8 Décembre prochain.

FIN DE L'ORDRE DU JOUR

La séance est levée à 20 Heures.



Dons pour la Banque alimentaire

Ce week-end, la Banque alimentaire faisait un appel aux dons alimentaires. Vendredi et samedi, la CCAS était partenaire de la Banque alimentaire pour collecter des denrées non périssables.

Yvelvne Denel, directrice du CCAS et Hervé Favre, adjoint au Secrétaire, se sont joints à cet élan devant un petit supermarché de la ville.

D'autres actions sont menées par le CCAS, chaque mardi et jeudi matin. Le centre social Joliet-Curie ouvre son épicerie sociale et solidaire puis tous les mercredi soir, les paniers de produits frais sont apportés par le marché Equivahle, association de producteurs locaux.



Yvelvne Denel, directrice de CCAS, Hervé Favre, adjoint au Secrétaire et Hervé Denel ont géré la collecte.

LE GUA

Très bonne ambiance à la soirée disco

Pour la première fois, l'association Préfecture Animation organisait samedi une soirée disco à Prédenfey. Cette animation a attiré un public modeste mais très motivé par le thème de la soirée. Une soirée qui s'est déroulée dans une très bonne ambiance, qualifiée de "toute paléocroûte" par les autochtones.

Le concours de danse a été remporté par Louise Pagan sur une chorégraphie très inspirée de John Travolta dans "Saturday night fever". Le concours de dégustation a lui aussi été de grande qualité et remporté par un

couple directement sorti des années 70. Un prix spécial a été remis à Manu et Nadine Provot pour leurs tenues très originales.

Cette soirée a aussi été l'occasion d'inaugurer les nouveaux gobelets recyclés aux couleurs de Prédenfey Animation récemment acquis dans le but de diminuer la quantité de déchets.

L'association prévoit de relancer cette animation l'année prochaine en espérant attirer un plus grand nombre de participants. Les titres de meilleurs danseurs et de meilleurs dégustateurs seront alors remis en jeu.

NOS CORRESPONDANTS

(06 85 90 85 21 ou
JOSIANE GALLIER (06 99 68 77 16
J. JOSIANE MAGREL (06 54 99 27 36
A. AMÉLIE SCALAMACCHIA
AMANDINE GANCI
com).
BA 15 (06 49 23 46 17 ou
com).

LES

LE PONT-DE-CLAIX

TAXI GILLES

Taxi pour tous
2004 département 77
Tel. 06 08 33 65 65

ST-PAUL-DE-MARCES

TAXI 38

Jérôme Le Schéchal
Toutes liaisons, 7/7 et 24h/24
08 77 82 85 42 ou www.taxi38.fr

17 ans au service de la GV

CLAIX

Le 12 novembre dernier, à l'issue de l'assemblée générale de la gymnastique volontaire, elle a donné sa démission. Pour Jacqueline Bruncho, il s'agissait d'une page qui se tourne.

* Après avoir été membre du conseil d'administration de 1982 à 1985, je suis devenue présidente cette même année et je le suis restée pendant 17 ans * explique Jacqueline Bruncho, Claisoise depuis de nombreuses années.

Agée aujourd'hui de 71 ans, elle a toujours beaucoup aimé la gymnastique.

et la candidature, il Annie Chantua pour la remplacer, en solitaire.

* Je reste vice-présidente pendant au moins un an ou deux afin de mettre tout le monde au courant * ajoute-t-elle. De ces années de responsabilité au sein de la GV, Jacqueline garde un excellent souvenir.

* C'est une expérience très enrichissante. J'ai rencontré des gens très sympathiques. En plus, j'ai eu la chance d'avoir un conseil d'administration formidable, qu'on a toujours fait fonctionner. Notre



La vente loterie du Club 2000





Centre Communal d'Action Sociale

Débat d'Orientation Budgétaire 2013

**Conseil d'Administration
du 29 novembre 2012**

Débat d'orientations budgétaires 2013

Le Centre Communal d'Action Sociale est un établissement public administratif communal dont l'organisation, le fonctionnement et les compétences sont régis par des textes législatifs et réglementaires codifiés dans le Code de la famille et de l'action sociale. (Articles L123-4 à L123-9 et R123-1 à R123-26 du Code de l'Action Sociale et des Familles – CASF).

Un besoin de solidarités et des actions à poursuivre et consolider

Dans un contexte de crise qui a des répercussions sur les conditions de vie des Pontois, le Centre Communal d'Action Sociale est un acteur de proximité et de solidarité, les attentes sont importantes et l'évolution des services et des actions proposées doivent répondre de manière active et rapide.

Le CCAS se doit d'être un bouclier social, un lieu de lutte contre les exclusions et pour l'accès aux droits et services.

En 2012, la dynamique du Centre Communal d'Action Sociale a été réaffirmée par le rassemblement des services en de nouveaux locaux permettant une facilité d'accès pour les Pontois.

Ces transferts ont effectivement permis une meilleure lisibilité du Centre Communal d'Action Sociale et une amélioration de l'accueil du public.

Le budget 2013 a été préparé dans un contexte économique difficile pour toutes les collectivités territoriales.

Le Centre Communal d'Action Sociale assure des missions en direction des personnes en difficulté, et gère également des établissements et services à la population : centres sociaux, service santé, centre de planification et d'éducation familiale, soutien à domicile, épicerie sociale et solidaire, résidence EHPAD, service logement, action sociale généraliste et/ou spécialisée pour les retraités et personnes âgées ou les personnes en situation de handicap.

Le budget 2013 du Centre Communal d'Action Sociale reflète donc la politique locale en matière d'intervention sociale et de services en direction de toute la population Pontoise.

Une optimisation des moyens et des ressources au profit des Pontois

La mise en place d'outils d'analyse et de gestion débutée en 2011 a été poursuivie en 2012.

En 2013, un travail sur une comptabilité analytique devrait améliorer la lisibilité des coûts des services que nous avons encore du mal à évaluer en 2012.

Une meilleure maîtrise des frais de fonctionnement et de gestion a été demandée en 2012, afin de d'augmenter certaines lignes budgétaires consacrées spécifiquement aux actions et au soutien des situations sociales.

Les dépenses **de personnel restent stables et maîtrisées, intégrant les évolutions de carrières et le 'Glissement Vieillesse Technicité' (GVT).**

Les crédits concernant l'aide sociale, les aides, secours d'urgence et l'épicerie sociale et solidaire, l'aide aux vacances familiales, les actions intergénérationnelles et auprès des retraités et personnes âgées seront augmentés de manière à pouvoir satisfaire les besoins des Pontois.

Alors que le coût de la vie augmente et que les tarifs de l'énergie progressent, les charges du quotidien deviennent de plus en plus lourdes à régler pour les Pontois, le Centre Communal d'Action Sociale entend poursuivre son action d'aide, de soutien et de prévention auprès des Pontois de toutes catégories sociale et de tous âges.

L'intervention du Centre Communal d'Action Sociale doit se faire en complémentarité des autres dispositifs départementaux ou nationaux, nous constatons depuis plusieurs exercices un transfert de charges sur le Centre Communal d'Action Sociale.

Il sera nécessaire de faire évoluer le droit commun pour une réponse la plus adaptée aux besoins des Pontois que le Centre Communal d'Action Sociale ne peut assumer seul.

Les dépenses concernant les charges à caractère générales augmentent de 554 035 € en 2012 à 559 497 € en 2013 soit 2,84% d'augmentation.

Les charges de personnels diminuent de 1 579 354 € en 2012 à 1 534 440 € en 2013.

La subvention d'équilibre de la commune s'élèverait à cette date à **1 512 220 €** pour 2013.

Lien vers l'organigramme

